

/VS  
REPUBLICQUE POPULAIRE DU BENIN  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-312 du 7 Août 1986

portant nomination du Camarade Alexis  
M. SOSSOU en qualité de Greffier à la  
Chambre Judiciaire de la Cour Populaire  
Centrale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N° 65-3 du 20 Avril fixant l'Organisation, la Composition et le Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature,
- VU la Loi N° 81-004 du 23 Mars 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise,
- VU la Loi N° 86-011 du 28 Février 1986 portant habilitation du Conseil Exécutif National à modifier en cas de besoin, la Compétence Territoriale des Tribunaux Populaires et des Parquets Populaires de Districts,

SUR décision du Bureau Politique en sa séance du 15 Mai 1980

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Juillet 1986,

DECRETE :

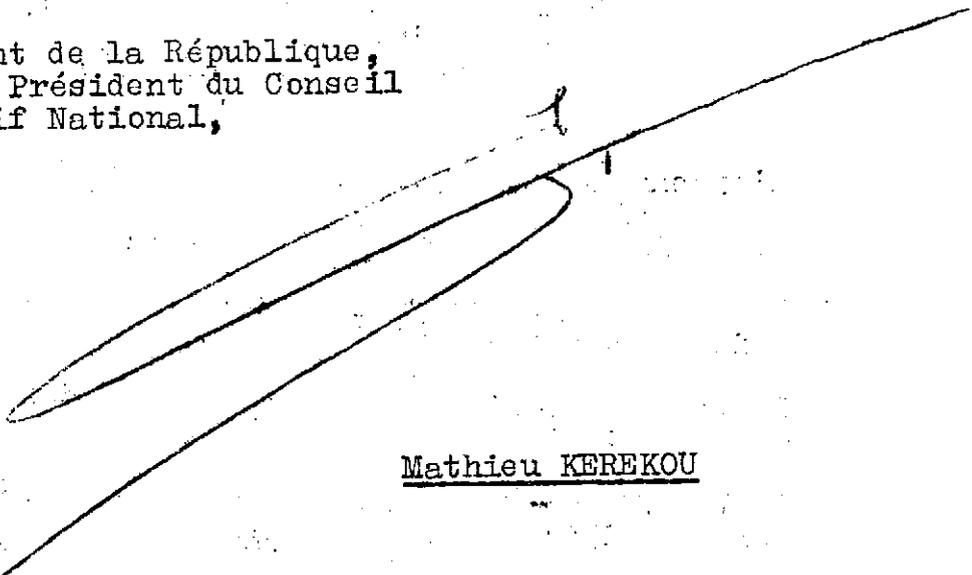
Article 1er. - Le Camarade Alexis M. SOSSOU est nommé Greffier à la Chambre Judiciaire de la Cour Populaire Centrale.

.../...

Article 2..- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 7 Août 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 4 PPC 2 MFE-  
MJIEPSP 4 Autres Ministères 13 CEAP 6 SPD DPE-DLC-INSAE 3 IGE 4  
DCCT-GCONB-ONEPI 3 BCP 2 UNB-FASJEP-ENA 6 BN 2 JORPB 1.-